

Conseil Départemental de l'Energie - Formation Radiotéléphonie

Compte-rendu

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Résultats
Tillé	T15438	Aéroport de Beauvais Tillé 60000 Tillé	Bouygues Telecom	17/02/2012	<p>Avis de la DREAL : pas d'observation</p> <p>Avis de la DGAC : favorable suivant les prescriptions indiquées dans notre courrier (1981/DR/PIC/PMI) du 13/12/2011 : 1/ l'opérateur de téléphonie mobile s'engage strictement à ce que la station UMTS utilisant la bande 935-960 MHz, ne dépasse pas la fréquence de 960 MHz. A cet égard, il doit lui être rappelé que la DGAC se réserve le droit, le cas échéant, d'exiger l'arrêt immédiat du fonctionnement de la ou des antennes perturbatrices ; 2/ équiper le sommet du mât, d'un feu de balisage d'obstacle standard fonctionnant durant les périodes nocturnes.</p> <p>Avis ARS : Pas d'observation.</p> <p>Avis DDT : Pas d'observation.</p> <p>ROSO : Chaque pylône est donc susceptible d'accueillir 2 opérateurs ? Réponse opérateur : Oui, le pylône est susceptible d'accueillir l'opérateur Free. Avis favorable.</p> <p>Avis du STAP : Avis favorable sous réserve. Le pylône sera peint en RAL 7040, les baies seront peintes en gris clair RAL 7035 ou approchant.</p> <p>Conseil : Avis favorable sous réserve des prescriptions des membres du CDE.</p>
Beauvais	60057_016	Château Argentine Avenue Jean Moulin 60000 Beauvais	Free	17/02/2012	<p>Avis de la DREAL : pas d'observation</p> <p>Avis de la DGAC : favorable</p> <p>Avis ARS : Normalement tout le câblage doit se situer à l'extérieur, suivant les recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène de France. Réponse Mairie : A l'intérieur, tout est sécurisé, il s'agit d'un château d'eau particulier, avec ancienne discothèque à l'intérieur ... Le niveau du dessous s'illumine en période nocturne, les baies vitrées sont éclairées.</p> <p>Avis DDT : Avis favorable. Le rendu est inesthétique. Peut-être serait-il possible de prévoir une possibilité de cache sur l'ensemble des antennes. Réponse opérateur : D'un point de vue technique, les caches ne permettent pas une bonne prise au vent.</p> <p>ROSO : Avis favorable. Il est logique de regrouper tous les opérateurs. Il est clair que le rendu est inesthétique.</p> <p>Avis du STAP : Le projet est situé à 890 m du bureau des pauvres et de l'église de Marissel. Avis favorable.</p> <p>Conseil : Avis favorable.</p>

Conseil Départemental de l'Energie - Formation Radiotéléphonie

Compte-rendu

Senlis	G2R 600615	Senlis ville bis Stade municipal Avenue de Creil 60300 Senlis	SFR	17/02/2012	<p>Avis de la DREAL : pas d'observation</p> <p>Avis de la DGAC : favorable</p> <p>Avis ARS : Pas d'observation.</p> <p>Avis DDT : Est-ce que vous gardez la même hauteur de pylône ? <i>Réponse opérateur</i> : .Oui. On se situe en dessous du haut des projecteurs.</p> <p>PNR : Compte tenu du contexte et de l'existence de mâts autour du terrain de sport, il ne me semble pas contre-indiqué d'un point de vue paysager, d'y rajouter des antennes de radiotéléphonie. Par contre, je vous signale qu'il y a un collège à moins de 500 m au nord du site en allant vers Aumont en Halatte (route d'Aumont). Par ailleurs, beaucoup de points de vue sont très éloignés. Il manque quelques points de vue plus rapprochés tels que : depuis l'avenue de Creil (RD 330) non loin du garage Peugeot ; toujours sur la RD 330 en amont de la maison vue sur la photo n°3 (entre les points 3 et 4) ; depuis la route d'Aumont et le collège selon la topographie et les boisements présents ; depuis le GR12 rue du Tombray.</p> <p>ROSO : favorable.</p> <p>Avis du STAP : Avis favorable avec prescription. Le pylône d'éclairage sera impérativement d'une hauteur inférieure ou égale à celle des pylônes d'éclairage existants. Les antennes seront de teinte gris clair RAL 7035.</p> <p>Conseil : Avis favorable sous réserve des prescriptions des membres du CDE.</p>
Eve	G2R 771941 (en cours de modification)	Château d'eau d'Eve Chemin d'Othis 60330 Eve	SFR	17/02/2012	<p>Avis de la DREAL : La commune se trouve en site inscrit de la vallée de la Nonette, ce n'est pas mentionné dans le dossier. L'antenne est dans le périmètre de l'église classée. Les zones de recherche de site ne sont pas détaillées. La proximité d'une ligne haute tension peut peut-être offrir une autre solution d'implantation. Le projet est là pour couvrir une commune qui se trouve en Seine et Marne et le gain semble minime au vu des cartes de couverture, qui manquent de clarté car on ne peut guère localiser les communes. Nous émettons un avis défavorable et souhaitons avoir des compléments d'information.</p> <p>Avis de la DGAC : favorable</p> <p>Avis ARS : S'agissant d'un château d'eau, le câblage doit se situer à l'extérieur, suivant les recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène de France. Une convention bipartite ou tripartite sera à réaliser avec la mairie.</p> <p>Avis DDT : Peut-on mettre les antennes en façade ? <i>Réponse opérateur</i> : En retombée, on serait obligé de toucher à la cuve. Y a-t-il un autre pylône sur la commune ? <i>Réponse opérateur</i> : Non. Y a-t-il d'autres opérateurs sur la commune ? <i>Réponse opérateur</i> : Non. A terme, le château d'eau sera probablement recouvert d'antennes, ce qui générera dans ce cas un impact important. Qu'est-il réalisé au niveau de la zone technique ? <i>Réponse opérateur</i> : Il a été mis en place un grillage avec une haie vive devant.</p> <p>ROSO : L'église Notre Dame étant classée, nous émettons un avis favorable avec réserves. Il s'agira de suivre les recommandations de l'ABF.</p> <p>Avis du STAP : Le projet est à 400 m du monument historique. Avis défavorable en l'état du projet. Le château d'eau support du projet est nettement covisible avec le monument historique (vues n°4, 6, 7, 9). Néanmoins, la mise en œuvre d'antennes plaquées en façade, en dessous de la corniche du réservoir permettrait sans doute d'accepter le projet. Présenter un nouveau dossier avec cette disposition dans un souci d'intégration maximum avec le château d'eau.</p> <p>Conseil : Le dossier sera à représenter avec un projet en façade et un traitement paysager de la zone technique, conformément aux prescriptions du STAP.</p>

Conseil Départemental de l'Energie - Formation Radiotéléphonie

Compte-rendu

Aumont en Halatte	601117	Aumont Mairie Mairie 1 rue Henri Dupriez 60300 Aumont en Halatte	SFR	17/02/2012	<p>Avis de la DREAL : Nous suivrons l'avis de l'ABF car le projet est situé à proximité du site classé de la forêt d'Halatte.</p> <p>Avis de la DGAC : favorable</p> <p>Avis ARS : Pas de problème particulier.</p> <p>Avis DDT : Est-ce qu'il y a d'autres opérateurs sur la commune ? <i>Réponse opérateur : Non. Il ne s'agit pas d'une zone blanche mais la couverture réseau est minimale. Etant en site inscrit, en ZNIEFF, en ZICO et en site Natura 2000, nous sommes limités dans nos recherches pour l'implantation du site définitif. Nous recherchons l'endroit le moins impactant.</i> Etant en site Natura 2000, il conviendra de réaliser une étude d'incidence et de vous rapprocher des services compétents de la DDT en ce domaine. Quelques études sont en effet à réaliser afin de démontrer qu'il n'y a pas d'incidence. La multiplication d'antennes ne peut-elle pas couvrir la zone ? <i>Réponse opérateur : Non, une antenne de ce type ne peut couvrir qu'une rue. L'effet de plusieurs petites antennes pourrait être moins impactant. Réponse opérateur : Il s'agit d'antennes qui ne sont pas réglables, le service ne peut donc pas être amélioré, il s'agit vraiment d'un site provisoire. Nous sommes en attente d'un vrai relais optimisé et optimisable.</i></p> <p>PNR : Je n'ai aucune remarque, le projet d'antenne me paraît bien intégré.</p> <p>ROSO : L'antenne est très visible. L'avis de l'ABF est prioritaire sur ce dossier.</p> <p>Avis du STAP : Avis défavorable en l'état. Indiquer la durée de ce site dit « provisoire ». Indiquer la vallée de la Nonette comme une servitude. Préciser le diamètre (inconnu) et la hauteur de l'antenne sur les élévations (9,80 m). Revoir le projet en proposant une implantation dans un habillage d'épis de faitage en zinc, sur le faitage de toiture au droit du pignon. <i>Réponse opérateur : Dans le dossier remis, au chapitre correspondant au descriptif du projet, le diamètre est indiqué et est de 51 mm. Concernant la durée du site provisoire, on ne prévoit pas plus de 3 ans pour celui-ci.</i></p> <p>Conseil : Déposer un nouveau dossier avec la reprise sur la toiture, conformément aux prescriptions du STAP.</p>
-------------------	--------	--	-----	------------	---